



Compte-rendu d'exercice de la délégation octroyée
à M.le président pour les actions en justice
Réunion budget primitif du 5 février 2024
ANNEXE

**ETAT DES CONTENTIEUX AYANT FAIT L'OBJET D'UNE ACTION OU D'UNE DÉCISION DEPUIS LA RÉUNION « ORIENTATIONS
BUDGETAIRES DE 2024 » DU 11 DECEMBRE 2023**

Préambule

Sous le vocable contentieux, sont répertoriées les affaires qui ont donné lieu à la saisine d'une juridiction pour le règlement d'un litige mettant en cause la personne publique et/ ou l'activité administrative. Ne sont pas répertoriés les recours gracieux (réclamation adressée directement à l'administration), les recours hiérarchiques et les recours administratifs obligatoires qui sont des préalables à l'action contentieuse.

Par essence, les contentieux vont concerner, au principal, la juridiction administrative de droit commun (Tribunal administratif, Cour Administrative d'Appel et Conseil d'Etat) qui dispose d'une compétence exclusive pour connaître des recours en annulation et en réformation des actes des autorités publiques.

En matière sociale, les juridictions administratives spécialisées (Commission départementale et commission centrale de l'aide sociale, Tribunal interrégional de la tarification sanitaire et sociale, Cour nationale de la tarification sanitaire et sociale) ont été supprimées. A compter du 1er janvier 2019, en application de la loi du 18 novembre 2016 de modernisation de la justice du 21e siècle, le contentieux anciennement dévolu aux commissions d'aide sociale est réparti entre le Tribunal de Grande Instance et le tribunal administratif. A noter que les jugements rendus en matière de revenu de solidarité active peuvent seulement faire l'objet d'un pourvoi en cassation, la voie de l'appel (cour administrative d'appel) ayant été supprimée.

Les contentieux portant sur l'attribution de la carte mobilité inclusion – personnes handicapées - sont partagés entre les juridictions administratives et judiciaires. Le juge administratif est compétent pour les recours portant sur les cartes mentions stationnement alors que le juge judiciaire est compétent pour les recours portant sur les cartes mentions invalidité et priorité.

La classification des contentieux repose sur les deux types de recours exercés devant le juge administratif : le contentieux de "l'excès de pouvoir" (contentieux de l'annulation de la décision administrative) et le "contentieux de pleine juridiction" (responsabilité, droit du contrat, condamnation pécuniaire). Aucun déféré préfectoral relevant du contentieux de l'excès de pouvoir n'est recensé.

Les matières relevant par nature du juge judiciaire sont constituées des litiges relatifs à la protection de la propriété privée, à la gestion du domaine privé, à l'état et à la capacité des personnes (sauf textes contraires). A ce titre, il appartient au juge civil de connaître de la répartition entre obligés alimentaires de leur contribution à l'aide sociale.

Demandeur et Date de la requête	Problématique	Procédure	N° Tribunal	N° dossier
1 – Contentieux des agréments				
M. X... Assistant familial 29 mars 2023	<i>Contentieux de la suspension de l'agrément d'assistant familial</i> Action en indemnisation de la perte de revenu et des préjudices subis au titre de la suspension de l'agrément d'assistant familial	° <i>Tribunal administratif :</i> Mémoire en défense du Département le 10 janvier 2024	2301683	1
Mme Y... Assistante familiale 29 mars 2023	<i>Contentieux de la suspension de l'agrément d'assistante familiale</i> Action en indemnisation de la perte de revenu et des préjudices subis au titre de la suspension de l'agrément d'assistante familiale	° <i>Tribunal administratif :</i> Mémoire en défense du Département le 10 janvier 2024	2301682	2
2 – Contentieux du personnel				
Mme X... Conservateur en chef 23 janvier 2020	Demande l'annulation de la décision implicite par laquelle le Président du Conseil départemental de Tarn-et-Garonne a rejeté sa demande du 28 octobre 2019, la mise en conformité du poste aux fonctions de conservateur en chef et la condamnation du Département de Tarn-et-Garonne au paiement de la somme de 20 000 euros au titre de ses préjudices matériels et moraux	° <i>Tribunal administratif :</i> Jugement rendu le 17 novembre rejetant la requête de la partie adverse.	2000411	3

Demandeur et Date de la requête	Problématique	Procédure	N° Tribunal	N° dossier
3 – Contentieux des interventions financières				
Département 6 septembre 2021	Appel du Département tendant à : *Réformer le jugement du tribunal administratif du 30 juin 2021 en tant qu'il a rejeté sa demande de condamnation in solidum des sociétés Beterem Ingenierie, Temperia Genie Climatisations et Daikin Air Conditioning France à lui verser la somme de 693 081,83 euros HT au titre de la réfection de l'installation de chauffage- climatisation de l'Hôtel du département et la somme de 379 426,97 euros au titre des frais de réparation et d'entretien exposés ; *Mettre solidairement à la charge de ces mêmes sociétés la somme de 10 000 euros au titre de l'article L. 761-1 du code de justice Administrative.	° Cour administrative d'appel : Arrêt rendu le 19 décembre 2023 réformant le jugement du tribunal administratif et condamnant les sociétés Temperia et TPF Ingénierie : *à verser solidairement au département de Tarn-et-Garonne les sommes de 693 081,83 euros hors taxes et 243 805,25 euros toutes taxes comprises, assorties des intérêts au taux légal à compter du 28 juin 2019. * à verser chacune au département de Tarn-et-Garonne une somme de 1 500 euros au titre de l'article L. 761-1 du code de justice administrative	2123598	4

Demandeur et Date de la requête	Problématique	Procédure	N° Tribunal	N° dossier
4 – Contentieux des aides et prestations et contentieux connexes (Aide sociale à l'enfance, Aide sociale aux personnes âgées, Aide Personnalisée d'Autonomie – APA, revenu de solidarité active -RSA, obligation alimentaire)				
4.1 – Revenu de solidarité active – RSA				
M. Y... 24 juin 2022	Action en annulation de la décision portant refus de remise de dette.	° <i>Tribunal administratif</i> : Jugement rendu le 22 novembre rejetant la requête de la partie adverse.	2203541-7	5
Mme X... et M. Y... 21 août 2023	Action en annulation de la décision rejetant le recours administratif de la partie adverse contre la décision de réduction du droit de revenu de solidarité active.	° <i>Tribunal administratif</i> : Mémoire en défense complémentaire du 4 décembre 2023.	2304780-7	6
Mme X... 6 octobre 2023	Action en annulation de la décision portant refus de remise de dette.	° <i>Tribunal administratif</i> : Mémoire en défense déposé le 20 octobre 2023.	2306019-7	7
Mme X... 10 novembre 2023	Action en annulation de la décision portant refus de remise de dette.	° <i>Tribunal administratif</i> : Mémoire en défense déposé le 1 ^{er} décembre 2023.	2306757-7	8
Mme X... 15 novembre 2023	Action en annulation de la décision portant confirmation d'un indu de revenu de solidarité active.	° <i>Tribunal administratif</i> : Mémoire en défense déposé le 5 décembre 2023.	2204760-7	9

Demandeur et Date de la requête	Problématique	Procédure	N° Tribunal	N° dossier
4.2 – Obligation alimentaire				
Département 21 juillet 2023	Fixation de la participation des obligés alimentaires suite à l'admission à l'aide sociale à l'hébergement de Mme X...	° <i>Cour d'appel</i> : Arrêt rendu le 6 décembre 2023 réformant le jugement rendu le 8 juin 2022 et fixant la participation de l'obligé alimentaire à hauteur de 250 euros par mois.	22083CS	10
Département 16 février 2023	Fixation de la participation des obligés alimentaires suite à l'admission à l'aide sociale à l'hébergement de Mme X...	° <i>Tribunal judiciaire</i> : Jugement rendu le 24 octobre 2023 fixant la participation des obligés alimentaires à hauteur de 772,70 euros par mois.	RG23/00197	11
Département 21 février 2023	Fixation de la participation des obligés alimentaires suite à l'admission à l'aide sociale à l'hébergement de Mme X...	° <i>Tribunal judiciaire</i> : Jugement rendu le 6 décembre 2023 fixant la participation des obligés alimentaires à hauteur de 725 euros par mois.	RG23/00232	12
Département 21 novembre 2023	Fixation de la participation des obligés alimentaires suite à l'admission à l'aide sociale à l'hébergement de Mme X...	° <i>Tribunal judiciaire</i> : En attente de décision		13
Département 13 décembre 2023	Fixation de la participation des obligés alimentaires suite à l'admission à l'aide sociale à l'hébergement de Mme X...	° <i>Tribunal judiciaire</i> : En attente de décision		14

Demandeur et Date de la requête	Problématique	Procédure	N° Tribunal	N° dossier
4.3 – Aide sociale				
<i>4.3.1 – Contentieux de l'admission à l'aide sociale pour personnes âgées</i>				
Département 4 janvier 2023	Demande d'annulation de la décision du 18 mai 2018 portant rejet de la demande d'aide sociale pour la prise en charge de ses frais d'accompagnement par un SAMSH autisme.	° <i>Tribunal administratif</i> : Transmission de pièces complémentaires le 18 décembre 2023	2300131-7	15
Département 9 octobre 2023 (1ère affaire)	Demande de déclaration de succession vacante. Récupération aide sociale à l'hébergement (dossier de Mme X...).	° <i>Juge aux affaires familiales</i> : Ordonnance du 17 octobre 2023 portant déclaration de succession vacante et désignant le service des domaines de Toulouse comme curateur.	RG23/00295	16
Département 9 octobre 2023 (2ème affaire)	Demande de déclaration de succession vacante. Récupération aide sociale à l'hébergement (dossier de M. Y...).	° <i>Juge aux affaires familiales</i> : Ordonnance du 17 octobre 2023 portant déclaration de succession vacante et désignant le service des domaines de Toulouse comme curateur.	RG23/00297	17
Département 9 octobre 2023 (3ème affaire)	Demande de déclaration de succession vacante. Récupération aide sociale à l'hébergement (dossier de M. Y...).	° <i>Juge aux affaires familiales</i> : Ordonnance du 17 octobre 2023 portant déclaration de succession vacante et désignant le service des domaines de Toulouse comme curateur.	RG23/00293	18

Demandeur et Date de la requête	Problématique	Procédure	N° Tribunal	N° dossier
Département 9 octobre 2023 (4ème affaire)	Demande de déclaration de succession vacante. Récupération aide sociale à l'hébergement (dossier de Mme X...).	° <i>Juge aux affaires familiales</i> : Ordonnance du 17 octobre 2023 portant déclaration de succession vacante et désignant le service des domaines de Toulouse comme curateur.	RG23/00292	19
Département 10 octobre 2023 (1ère affaire)	Demande de déclaration de succession vacante. Récupération aide sociale à l'hébergement (dossier de Mme X...).	° <i>Juge aux affaires familiales</i> : Ordonnance du 17 octobre 2023 portant déclaration de succession vacante et désignant le service des domaines de Toulouse comme curateur.	RG23/00294	20
Département 10 octobre 2023 (2ème affaire)	Demande de déclaration de succession vacante. Récupération aide sociale à l'hébergement (dossier de M. Y...).	° <i>Juge aux affaires familiales</i> : Ordonnance du 17 octobre 2023 portant déclaration de succession vacante et désignant le service des domaines de Toulouse comme curateur.	RG23/00296	21
Département 13 octobre 2023	Demande de déclaration de succession vacante. Récupération aide sociale à l'hébergement (dossier de M. Y...).	° <i>Juge aux affaires familiales</i> : Ordonnance du 19 octobre 2023 portant déclaration de succession vacante et désignant le service des domaines de Toulouse comme curateur.	RG23/00299	22

Demandeur et Date de la requête	Problématique	Procédure	N° Tribunal	N° dossier
Département 16 octobre 2023	Demande de déclaration de succession vacante. Récupération aide sociale à l'hébergement (dossier de Mme X...).	° <i>Juge aux affaires familiales</i> : Ordonnance du 19 octobre 2023 portant déclaration de succession vacante et désignant le service des domaines de Toulouse comme curateur.	RG23/00298	23
Département 31 octobre 2023	Demande de déclaration de succession vacante. Récupération aide sociale à l'hébergement (dossier de M. Y...).	° <i>Juge aux affaires familiales</i> : Ordonnance du 9 novembre 2023 portant déclaration de succession vacante et désignant le service des domaines de Toulouse comme curateur.	RG23/00323	24
Département 15 novembre 2023	Demande de déclaration de succession vacante. Récupération aide sociale à l'hébergement (dossier de M. Y...).	° <i>Juge aux affaires familiales</i> : En attente de décision.		25
Département 23 novembre 2023 (1ère affaire)	Demande de déclaration de succession vacante. Récupération aide sociale à l'hébergement (dossier de Mme X...).	° <i>Juge aux affaires familiales</i> : Ordonnance du 30 novembre 2023 portant déclaration de succession vacante et désignant le service des domaines de Toulouse comme curateur.	RG23/00349	26
Département 23 novembre 2023 (2ème affaire)	Demande de déclaration de succession vacante. Récupération aide sociale à l'hébergement (dossier de M. Y...).	° <i>Juge aux affaires familiales</i> : Ordonnance du 30 novembre 2023 portant déclaration de succession vacante et désignant le service des domaines de Toulouse comme curateur.	RG23/00350	27
Département 23 novembre 2023 (3ème affaire)	Demande de déclaration de succession vacante. Récupération aide sociale à l'hébergement (dossier de M. Y...).	° <i>Juge aux affaires familiales</i> : Ordonnance du 30 novembre 2023 portant déclaration de succession vacante et désignant le service des domaines de Toulouse comme curateur.	RG23/00351	28
Département 29 novembre 2023	Demande de déclaration de succession vacante. Récupération aide sociale à l'hébergement (dossier de Mme X...).	° <i>Juge aux affaires familiales</i> : Ordonnance du 6 décembre portant déclaration de succession vacante et désignant le service des domaines de Toulouse comme curateur.	RG23/00359	29

Demandeur et Date de la requête	Problématique	Procédure	N° Tribunal	N° dossier
Département 12 décembre 2023	Demande de déclaration de succession vacante. Récupération aide sociale à l'hébergement (dossier de M. Y...).	° <i>Juge aux affaires familiales</i> : En attente de décision.		30
5 – Handicap				
5.1 – Carte mobilité inclusion-personnes handicapées – mention invalidité				
Mme X... 19 septembre 2023	Action en contestation de la décision de rejet de la carte mobilité inclusion – mention invalidité – priorité	° <i>Tribunal judiciaire</i> : Mémoire en défense déposé le 22 novembre 2023.	RG23/00240	31
Mme X... 4 août 2023	Action en contestation de la décision de rejet de la carte mobilité inclusion – mention invalidité	° <i>Tribunal judiciaire</i> : Mémoire en défense déposé le 19 décembre 2023.	RG23/002223	32

Demandeur et Date de la requête	Problématique	Procédure	N° Tribunal	N° dossier
6 – Contentieux Répressif				
Département 19 avril 2023	Dépôt de plainte auprès du Procureur de la République contre X pour fraude à la perception de la prestation de compensation du handicap.	° <i>Procureur de la République</i> : Constitution de partie civile le 3 janvier 2024 du Département pour demander le remboursement de la somme de 39 158,10 euros versée de manière indue à la famille de M. Y...		33
Département 29 novembre 2023	Dépôt de plainte pour dégradations commises sur la Route Départementale D118 (communes de Moissac et Castelsarrasin) suite à la manifestation agricole du 29 novembre 2023	° <i>Procureur de la République</i> : En cours d’instruction		34
Département 5 décembre 2023	Dépôt de plainte pour dégradations commises sur la Route Départementale D118 (communes de Moissac et Castelsarrasin) suite à la manifestation agricole du 4 décembre 2023	° <i>Procureur de la République</i> : En cours d’instruction		35